Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice a fixé au mardi 8 mai 1951 l'ouverture des audiences publiques consacrées à entendre les plaidoiries des Gouvernements de la Colombie et du Pérou en l'affaire Haya de la Torre.

On sait que la Cour a été saisie de cette affaire par une requête du Gouvernement de la Colombie, déposée au Greffe le 20 novembre 1950.

La Haye, le 14 avril 1951.